

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
MAYOTTE

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU SUD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD
DU LUNDI 14 MAI 2018

N° 52 / 2018



En exercice : 30

Présents : 17

Absents : 13

Procuration : 0

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU, Soilihi AHMED, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIH, Fonte IBRAHIM, Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.

Etaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Elline HEDJA, Abdoullatuf MADI, Soidridine MADI, Angatahi MELA, Mariama MHIDINI, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM,

Objet :

Budget principal : Décision
Modificative n°1/2018

Procurations : Néant

L'an deux mille dix-huit, le 18 du mois d'avril, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandréle sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 12 Avril 2018 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Madame Saandia BOINA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 15/05/2018

Vu la Loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-17 604, du 28 décembre 2015, portant création de la Communauté de Communes du Sud à Fiscalité Professionnelle Unique.

Vu l'article 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la notification par le SIDEVAM des montants de la participation financière 2018 que doit acquitter la Communauté de Communes en raison de la délégation de la compétence Collecte et Traitement des déchets ménagers au Syndicat.

Le Président expose que cette participation s'élève pour 2018 à 1 575 798 € au lieu de 1 771 510 € en 2017 ce qui génère une économie de 195 793.40 € mobilisable dans le budget intercommunal pour renforcer la capacité d'autofinancement de la Communauté. Ces modifications doivent donc être intégrées au budget via une Décision Modificative. En attente des informations financières de l'ensemble des projets qui pourraient être lancés et qui font actuellement l'objet de demandes de financement, il est proposé au Conseil de placer les crédits restants (après renforcement de la section de fonctionnement) en "dépenses Imprévus de Fonctionnement".

Le cas échéant, une nouvelle Décision Modificative pourra être votée pour investir ces crédits.

La décision modificative du budget se présente ainsi :

97603	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE MAYOTTE	DM n°1 2018
Code INSEE	BUDGET INTERCOMMUNAL	

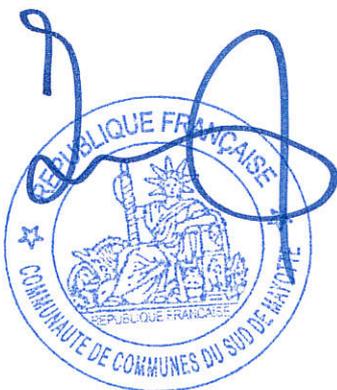
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6064-020 : Fournitures administratives	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-020 : Locations mobilières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-020 : Autres services extérieurs	0,00 €	1 939,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 939,72 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Autres indemnités	0,00 €	39 478,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	89 478,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	77 278,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	77 278,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6532-021 : Frais de mission	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6535-021 : Formation	0,00 €	5 796,28 €	0,00 €	0,00 €
D-6558-020 : Autres contributions obligatoires	195 712,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	9 220,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	195 712,00 €	18 016,28 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	195 712,00 €	195 712,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Président,

Ismaila MDEREMANE SAHEVA



Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DÉCIDE :

D'approuver la Décision Modificative n°1/2018 telle que proposée ci-dessus

De Charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandré, le 15 mai 2018

Le Président



Ismaila MDEREMANE SAHEVA



97603 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE MAYOTTE BUDGET INTERCOMMUNAL	DM n°1 2018
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6064-020 : Fournitures administratives	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-020 : Locations mobilières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-020 : Autres services extérieurs	0,00 €	1 939,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 939,72 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Autres indemnités	0,00 €	39 478,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	89 478,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	77 278,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	77 278,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6532-021 : Frais de mission	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6535-021 : Formation	0,00 €	5 796,28 €	0,00 €	0,00 €
D-6558-020 : Autres contributions obligatoires	195 712,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	9 220,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	195 712,00 €	18 016,28 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	195 712,00 €	195 712,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €



(1) y compris les restes à réaliser

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Bandrele, le
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session

A Bandrele, le 14/05/2018

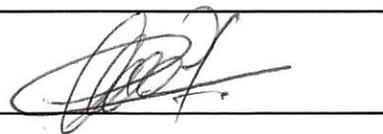
Date de convocation :

Les membres du Conseil Communautaire,



Mouhamadilmouni ABDALLAH	
Chadhoulis ABDOU	
Moulim ABDOURAHAMAN	
Attoumani Blak ABDULLAH	
Zalihata ABOUDOU	
Soilihi AHMED	
Nourou ANDJIBOU	
Anrifina ASSANI	
Salami ASSANI	
Mariame BACO OUSSENI	
Chaharani BAMANA	
Saandia BOINA	
Chamsia DJIHADI SOILIH	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Zouhouria FOUNDI CHEBANI	
Elline HEDJA	
Ibrahim FONTE	
Hanima IBRAHIMA JOUWAOU	
Thomas INOUSSA	
Abdoullatuf MADI	
Soidridine MADI	
Hidaya MAHAFIDHOU	
Ismaila MDEREMANE SAHEVA	
Angatahi MELA	
Mariama MHIDINI	
Ali-Moussa MOUSSA-BEN	
Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI	
Rifcati OMAR-FOUNDI	
El Farsi SAID	
Fatima SALIM	
Mohamadi-Colo SOILIH-MADI	

